

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 13490 Numéro SIREN : 301 500 203 Nom ou dénomination : A.M.T.T.
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2018 sous le numéro de dépôt 108786



20181087862017

DATE DEPOT : 06/11/2018

N° DE DEPOT : 108786

N° GESTION : 2017B13490

N° SIREN : 301500203

DENOMINATION : A.M.T.T.

ADRESSE : 5 rue Vernet 75008 Paris

MILLESIME : 2017

A.M.T.T.
Société Anonyme au capital de 500.000 euros
Siège Social : 5, rue Vernet - 75008 PARIS
RCS PARIS B 301 500 203
-o0o-

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
13 NOV. 2018
Sous le N° : 108786

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 23 OCTOBRE 2018**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de déterminer le bénéfice distribuable de la manière suivante :

- | | |
|--|---------------|
| • Bénéfice de l'exercice | + 896.452 € |
| • Dotation à la réserve légale limitée à 5% du bénéfice | - 40.000 € |
| • Montant du report à nouveau figurant au bilan | + 1.563.916 € |
| • Sous déduction de la somme de
qui a été incorporée au capital suivant décision de l'assemblée
générale des actionnaires en date du 15 mai 2018 | - 400.000 € |
| • pour former un bénéfice distribuable de | + 2.020.368 € |

L'Assemblée Générale décide d'affecter ce bénéfice distribuable ainsi qu'il suit :

- | | |
|---|-------------|
| ▪ A titre de dividendes aux actionnaires | 2.000.000 € |
| ▪ Le solde, en totalité au report à nouveau | 20.368 € |
| ▪ Total égal au bénéfice distribuable | 2.020.368 € |

L'Assemblée Générale constate qu'il est ainsi distribué à chacune des actions de la Société ayant droit au dividende un dividende de 4.000 euros.

L'Assemblée Générale décide d'en ordonner la distribution à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices s'établissaient comme suit :

Exercice clos le	Distribution globale	Dividende éligible à l'abattement de 40 %	Dividende non éligible à l'abattement de 40 %
31.12.2016	1.000.000 €	860.000 €	140.000 €
31.12.2015	néant	néant	néant
31.12.2014	500.000 €	430.000 €	70.000 €

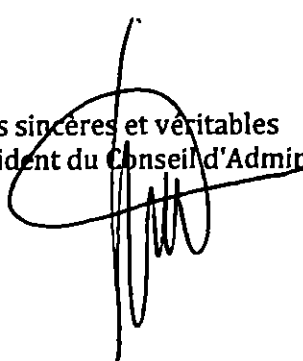
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration

A.M.T.T.
Société Anonyme au capital de 500.000 euros
Siège Social : 5, rue Vernet - 75008 PARIS
RCS PARIS B 301 500 203
-o0o-

COMPTES ARRETES AU
31 DECEMBRE 2017

Certifiés sincères et véritables
Le Président du Conseil d'Administration



Designation de l'entreprise : <u>AMTT AUTOMOBILES</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>11/15 QUAI DE DION BOUTON 92800 PUTEAUX</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>		
Numéro SIRET * <u>3 0 1 5 0 0 2 0 3 0 0 0 4 9</u>		Néant ☐		
		Exercice clos le, <u>31/12/2017</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACQIF IMMOBILIS.	Immobilisations incorporelles	AB	AC	
		CA	CQ	
		AF	AG	(0)
		AI		762
		AJ	AK	
		AL	AM	
	Immobilisations corporelles	AN	AO	
		AP	AQ	
		AR	AS	
		AT	AU	505 237
		AV	AW	
		AX	AY	
	Immobilisations financières	CS	CT	
		CU	CV	412 077
BB		BC		
BD		BE		
BF		BG		
BH		BI	341 510	
TOTAL (II)		BJ	BK	1 259 586
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM	
		BN	BO	
		BP	BQ	
		BR	BS	
		BT	BU	1 558 205
	PRE-ANCIENS	BV	BW	
		BX	BY	5 583 131
		BZ	CA	3 380 489
	DIVERS	CB	CC	
		CD	CE	55 800
CF		CG	27 786 601	
Comptes de répartition	CH	CI	118 530	
	CJ	CK	38 482 756	
	CL			
	CM			
	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	LA	39 742 342
Renvois (1) Dont droit au bail		CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Classe de réserve de propriété *		Stocks :		Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2018

Désignation de l'entreprise		AMTT AUTOMOBILES		Néant	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000...)	DA	100 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	1 563 916		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	896 452		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	2 570 368		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	28 906 771		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	16 235		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 194 432		
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 917 515		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	137 021		
Compte régul.	EB				
	TOTAL (IV)	EC	37 171 974		
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	EE	39 742 342		
RANVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	37 171 974		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	27 724 547			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AMT AUTOMOBILES				Néant ☐ *		
				Exercice N		
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	55 703 284	FB	FC 55 703 284
	Production vendue	biens *	FD		FE	FF
		services *	FG	4 726 196	FH	FI 4 726 196
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	60 429 480	FK	FL 60 429 480
	Production stockée *					FM
	Production immobilisée *					FN
	Subventions d'exploitation					FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP 135 000
	Autres produits (1) (11)					EQ 35 475
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR 60 599 955
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS 48 968 662
	Variation de stock (marchandises) *					FT 890 624
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW 8 360 344
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX 225 441
	Salaires et traitements *					FY 396 279
	Charges sociales (10)					FZ 231 664
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA 100 569
			- dotations aux provisions			GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC 11 000
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD
	Autres charges (12)					GE 73 920
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF 59 258 504
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)					GG 1 341 451	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)			GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)			GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL 77
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM
	Différences positives de change					GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO
Total des produits financiers (V)					GP 77	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR 349
	Différences négatives de change					GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT
	Total des charges financières (VI)					GU 349
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV (272)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)					GW 1 341 180	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AMTT AUTOMOBILES		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	2 948	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	2 948	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				II	(2 948)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	441 780	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	60 600 033	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	59 703 581	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	896 452	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	135 000
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	2 103
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9	-
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) *			Exercice N		
PENALITES				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				2 948		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise		AVTT AUTOMOBILES		Néant / *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				Consecutive à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	34 130	KE		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP		KQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT		
	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	656 152	KW	156 537	
	Matériel de transport *			KY		KZ		
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	327 900	LC	58 954	
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		
	Avances et acomptes			LK		LL		
	TOTAL III			LN	984 052	LO	215 491	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	
		Autres participations			8U	412 077	8V	
Autres titres immobilisés			IP		IR			
Prêts et autres immobilisations financières			IT	294 859	IU	46 652		
TOTAL IV			LQ	706 936	LR	46 652		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	1 725 118	OH	46 652	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Démunitions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
		par virement de poste à poste		par transfert à des tiers ou dans leur service ou résultant d'une mise en équivalence		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	34 130	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MU		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MV	812 689	
		Matériel de transport		IV		MP		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	386 854	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		
	Avances et acomptes			NC		NE		
	TOTAL III			IY		NG	1 199 543	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OC	
		Autres participations			IO		OX	412 077
Autres titres immobilisés			II		2B			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	341 510		
TOTAL IV			I3		NJ	753 587		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK	1 987 260	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Démunitions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par transfert à des tiers ou dans leur service ou résultant d'une mise en équivalence		la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		O7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	34 130	IX	33 368	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MU		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MV	812 689	MO	813 088	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	386 854	MT	384 369	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY		NG	1 199 543	NH	1 197 457	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OC		M7	
		Autres participations			IO		OX	412 077	OY	
Autres titres immobilisés			II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	341 510	2F			
TOTAL IV			I3		NJ	753 587	NK			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK	1 987 260	OL	1 230 825	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AMTT AUTOMOBILES

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2018

Désignation de l'entreprise AMTT AUTOMOBILESNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	33 368	PF		PG		PH	33 368
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	305 761	QE	76 562	QF		QG	382 323
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	287 976	QM	24 008	QN		QO	311 983
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	593 737	QV	100 569	QW		QX	694 306
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	627 105	ØP	100 569	ØQ		ØR	727 675

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc et am des const	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst techniques mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat bureau et inform, mobilier	V6	V7	V8	W1	W2	W3
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL		NO				NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non taxable (NP + NQ + NR)	NW		Total général non taxable (NS - NT - NU)	NY		Total général non taxable (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AMTT AUTOMOBILES				Néant ☐				
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur corgés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N	159 807	6P		6R		6S	170 807	
	Sur comptes clients	6T	100 000	6U		6V		6W	100 000	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	11 000	6Z		7A		
	TOTAL III	7B	259 807	7Y	11 000	7Z		7A	270 807	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	259 807	7B	11 000	7C		7D	270 807	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			7E	11 000	7F				
	- financières			7G		7H				
	- exceptionnelles			7J		7K				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : AMTT AUTOMOBILES		Néant ☐					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	341 510	UV		UW	341 510
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	378 615		378 615		
	Autres créances clients	UX	5 304 516		5 304 516		
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée)	UO					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	140 434		140 434	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	363 476		363 476	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	2 631 495		2 631 495		
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	240 083		240 083		
	Charges constatées d'avance	VS	118 530		118 530		
	TOTAUX		VT	9 523 660	VU	9 182 150	VV
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	27 724 547		27 724 547		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	1 182 224		1 182 224		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	6 194 432		6 194 432		
Personnel et comptes rattachés		8C	66 345		66 345		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	101 627		101 627		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 678 765		1 678 765		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	70 778		70 778		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	16 235		16 235		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	137 021		137 021		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	37 171 974	VZ	37 171 974		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	385 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	519 315	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise : AMT AUTOMOBILES		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice clos le : 31/12/2017		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				WA	
			de son conjoint		moins part déductible *		WB	
					à réintégrer :		WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de loyers d'occupation temporaire (art. 39-4 du CGI)		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 annexes D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non concernés non déductibles (cf. 2057- bis)		XX	XW	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)						17	441 780
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 239 B du CGI		L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8	
			- Imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur DPCVM * (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3* et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	NQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PVE (art. 209 CI)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I	WR	
							1 405 197	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV
			- Imposées au taux de 0 %					WH
			- Imposées au taux de 19 %					WP
			- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW
			- Imputées sur les déficits antérieurs					X8
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA	
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY
	Majoration d'amortissement *							XD
	Entreprises nouvelles : Réponse d'entreprises en difficultés 44 septies		K9	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	autres entreprises innovantes art. 44 septies A)	LS
	Pôle de compétitivité lignes CICE (art. 44 undecies)		L6	Société investissements innovateurs cibles art. 208 CI		K3	Zone de restructuration de la défense 44 septies C)	PA
	Zone franche urbaine TE (art. 44 octies et annexes)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser art. 44 duodecies		1F	Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies	XC
				Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquedecies		PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OP CVM * (entreprises à l'IS)								
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par la report en arrière de déficit		ZI	XG	
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XL	1 325 339	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XD)						XN	1 325 339	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2018
Extension

AMTT AUTOMOBILES

[illegible]

Désignation de l'entreprise AMTT AUTOMOBILES		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YI	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YI)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis AL 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZI	37 444
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis AL 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
ORGANIC	9K	64 017	9L 62 594
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN 64 017	YO 62 594
à reporter au tableau 2058-A :		ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AMTT AUTOMOBILES										Néant ☐										
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	1 718 198	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB													
						- Autres réserves	ZD													
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	845 905		Dividendes	7E	1 000 000													
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	7F														
	TOTAL I	OF	2 564 103		Report à nouveau	ZG	1 564 103													
										NB le total I doit nécessairement être égal au total II		TOTAL II		ZH	2 564 103					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :										
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)										J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier													YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus													YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURS	- Sous-traitance													YT	335 792					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)										J8			XQ	982 922					
	- Personnel extérieur à l'entreprise													YU	183 484					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)													SS	2 993 962					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages													YV	229 955					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)										E5			ST	3 634 231					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052													ZJ	8 360 344					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE													YW						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										Z5			9Z	225 441					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052													YX	225 441					
TVA	- Montant de la TVA collectée													YY	11 543 919					
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations													YZ	2 144 574					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *													QB	391 840					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *													QS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *													ZK	%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *										XP									
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. I ^{er} au CGI)																			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice													RG						
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies													RII						
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe										JA				Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
															Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe: résultat d'ensemble										JD				Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
															Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JII				N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **AMT AUTOMOBILES** Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisés	+					
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice	-					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)							

(A)

(B)
(Variation plus ou moins)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : AMTT AUTOMOBILES

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI) (à préciser) au titre de	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

7

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

1

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant ante- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AMTT AUTOMOBILES

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ⁽¹⁾ ou 12,8 %

⁽¹⁾ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
⁽²⁾ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a series 0 bis du CGI) ⁽²⁾

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a series 0 du CGI) ⁽²⁾

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J = S + D + F - G - H
		À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a series 0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a series 0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % ⁽¹⁾	⑥	⑦
①		②	③	④	⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Designation de l'entreprise : AMT AUTOMOBILES		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prelevements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

Désignation de l'entreprise: <u>AMIT AUTOMOBILES</u>															Néant ☐	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe																
Exercice ouvert le: <u>01/01/2017</u> et clos le: <u>31/12/2017</u>										Données en nombre de mois						
1 2																
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE																
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA	60 429 480
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées															OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT	
TOTAL 1															OX	60 429 480
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH	35 475
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE	
Subventions d'exploitation reçues															OF	
Variation positive des stocks															OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT	
TOTAL 2															OM	35 475
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																
Achats															ON	59 777 660
Variation négative des stocks															OQ	890 624
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR	6 671 730
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW	73 920
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OY	
TOTAL 3															OJ	57 413 934
IV- Valeur ajoutée produite																
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)															OG	3 051 021
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).															SA	3 051 021
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case															EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)										GX	60 429 480	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	8,00	
Période de référence										GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 7	GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 1 7			
Date de cessation										HR	/ /	/ /	/ /			
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs																
Effectif moyen du personnel * :															YP	8,00
dont apprentis															YF	
dont handicapés															YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.																

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122017

N° SIRET

3 0 1 5 0 0 2 0 3 0 0 0 4 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AMT AUTOMOBILES

ADRESSE (voie)

11/15 QUAIE DE DION BOUTON

CODE POSTAL

92800

VILLE

PUTEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

70

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

425

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

S.A.R.L.

Dénomination

EURCOIL

N° SIREN (si société établie en France)

438377326

% de détention

14,00

Nb de parts ou actions

70

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)



Nom patronymique

TOURNAVI

Prénom(s)

CHRISTOPHE

Nom marital

% de détention

85,00

Nb de parts ou actions

425

Naissance :

Date

15/01/1965

N° Département

78

Commune

ST GERMAIN

Pays

Adresse :

N°

Voie

BIS AVENUE DE FOUILLEUSE

Code Postal

92210

Commune

SAINT CLOUD

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122017

N° SIRET

3 0 1 5 0 0 2 0 3 0 0 0 4 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AMTT AUTOMOBILES

ADRESSE (voie)

11/15 QUAI DE DION BOUTON

CODE POSTAL

92800

VILLE

PUTEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique

SA

Dénomination

CAMEF

N° SIREN (si société établie en France)

414300780

% de détention

27,00

Adresse :

N°

30

Voie

RUE DE LUBECK

Code Postal

75116

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

AMTT

SA au capital de 500 000 €

Siège social : 5 RUE VERNET

75008 PARIS

301 500 203 R.C.S. PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AMTT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société AMTT à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante :

La ventilation par tranche de retard des factures reçues non réglées et des factures émises non réglées n'a pas été établie à partir de la date d'échéance.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société AMTT à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

PA

suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

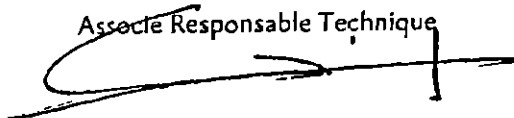
Fait à Paris, le 08 Octobre 2018

ORCOM INTERNATIONAL

Commissaire aux comptes

CAUQUIS Nicolas

Associé Responsable Technique



Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	33 368	33 368	-0	-0	
Fonds commercial	762		762	762	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	1 199 543	694 306	505 237	390 315	114 922
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	412 077		412 077	412 077	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	341 510		341 510	294 859	46 651
TOTAL (I)	1 987 260	727 675	1 259 586	1 098 012	161 574
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	1 729 012	170 807	1 558 205	2 459 829	- 901 624
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	5 683 131	100 000	5 583 131	5 115 633	467 498
Autres créances					
· Fournisseurs débiteurs	23		23		23
· Personnel				500	- 500
· Organismes sociaux				8 622	- 8 622
· Etat, impôts sur les bénéfices	140 434		140 434	113 378	27 056
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	368 476		368 476	218 013	150 463
· Autres	2 871 555		2 871 555	1 500 046	1 371 509
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	55 800		55 800	55 800	
Disponibilités	27 786 601		27 786 601	17 119 358	10 667 245
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	118 530		118 530	165 475	- 46 945
TOTAL (II)	38 753 563	270 807	38 482 756	26 756 652	11 726 104
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	40 740 824	998 482	39 742 342	27 854 664	11 887 678

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 100 000)	100 000	100 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	10 000	10 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	1 563 916	1 718 198	- 154 282
Résultat de l'exercice	896 452	845 905	50 547
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	2 570 388	2 674 103	- 103 735
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles		500 000	- 500 000
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	1 182 224	816 539	365 685
. Découverts, concours bancaires	27 724 547	17 053 113	10 671 434
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	16 235		16 235
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 194 432	4 769 603	1 424 829
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	68 345	34 653	31 692
. Organismes sociaux	101 627	77 204	24 423
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 878 765	1 757 961	- 79 196
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	70 778	21 765	49 013
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	137 021	149 724	- 12 703
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	37 171 974	25 180 561	11 991 413
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	39 742 342	27 854 664	11 887 678

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%		
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	55 703 284		55 703 284	52 575 872	3 127 412	5,95
Production vendue biens						
Production vendue services	4 726 196		4 726 196	5 245 347	- 519 151	-9,90
Chiffres d'affaires Nets	60 429 480		60 429 480	57 821 219	2 608 261	4,51
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			135 000		135 000	N/S
Autres produits			35 475	263 834	- 228 359	-88,55
Total des produits d'exploitation (I)			60 599 955	58 085 053	2 514 902	4,33
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			48 968 662	48 634 506	334 156	0,69
Variation de stock (marchandises)			890 624	-655 114	1 545 738	235,95
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			8 360 344	8 032 134	328 210	4,09
Impôts, taxes et versements assimilés			225 441	159 905	65 536	40,98
Salaires et traitements			396 279	361 718	34 561	9,55
Charges sociales			231 664	144 849	86 815	59,93
Dotations aux amortissements sur immobilisations			100 569	89 992	10 577	11,75
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			11 000	17 500	- 6 500	-37,14
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			73 920	114 276	- 40 356	-35,31
Total des charges d'exploitation (II)			59 258 504	58 899 765	2 358 739	4,15
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			1 341 451	1 185 288	156 163	13,18
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			77	53	24	45,28
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			77	53	24	45,28
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			349	3 029	- 2 680	-88,48
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			349	3 029	2 680	-88,48
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-272	-2 976	2 704	80,86
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			1 341 180	1 182 312	158 868	13,44

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 948	459	2 489	542,27
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 948	459	2 489	542,27
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-2 948	-459	2 489	542,27
Participation des salariés (IX)	441 780	335 948	105 832	31,50
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+II+V+VII)	80 600 033	58 085 106	2 514 927	4,33
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	59 703 581	57 239 201	2 464 380	4,31
RESULTAT NET	896 452	845 905	50 547	5,98
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

ANNEXE

1. FAITS SIGNIFICATIFS

Aucun

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation;
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

. logiciels	Linéaire sur douze mois.
. Matériel de bureau et Informatique	Linéaire sur 3 à 5 ans
. Installations générales	Linéaire sur 5 ans
. Mobilier de bureau	Linéaire sur 5 à 8 ans.

2.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les titres de participation sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur d'usage ; cette dernière est déterminée par référence à l'actif net corrigé de chaque société, à sa rentabilité et à ses perspectives d'avenir.

2.3 Stocks

Les stocks de marchandises sont représentatifs des véhicules utilisés dans le cadre de l'activité de négociant en Automobile.

Leur inscription en stocks constitue une correction d'erreur consécutive au contrôle fiscal intervenu en cours d'exercice. Ils sont dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur vénale à la date de la clôture, par référence à la cote ARGUS.

2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

2.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.
Une provision pour dépréciation est constatée quand la valeur vénale est inférieure au coût d'acquisition.

2.6 Provision

Des provisions sont constituées pour faire face à des pertes ou à des charges nettement précisées, que les événements en cours rendent probable.

2.7 Capital

Au 31 décembre 2017, il est composé de 500 actions au nominal de 200 €, entièrement libérées et jouissant toutes de droits égaux

2.8 – Produits de l'exercice :

Les marges et les commissions comptabilisées dans l'activité de l'exercice correspondent aux commandes passées au cours de l'exercice et non aux véhicules livrés. En fin d'exercice, les produits à recevoir sont comptabilisés en « produits à recevoir » dans le poste « Production vendue – Services » du Compte de Résultat pour les montants suivants :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
ACTIVITE NEGOCE <i>Marge constaté en fin d'exercice sur commande non encore livrées</i>	1 785 166 € HT	1 147 641 € HT
ACTIVITE COMMISSION <i>Commission à recevoir en fin d'exercice sur commandes non encore livrées.</i>	2 058 833 € HT	1 711 090 € HT

3. AUTRES TABLEAUX ET METHODES COMPTABLES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 39 742 342,16 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 896 451,74 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	34 130		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	656 152		158 537
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	327 900		58 954
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	984 052		215 491
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	412 077		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	294 859		114 641
TOTAL	706 936	46 652	
TOTAL GENERAL	1 725 118	46 652	215 491

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			34 130	33 368
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements			812 689	813 088
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			386 854	384 369
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			1 199 543	1 197 457
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			412 077	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		55 800	347 510	
TOTAL			753 587	
TOTAL GENERAL			1 987 260	1 230 825

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	33 368			33 368
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	305 781	76 562		382 323
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	287 976	24 008		311 983
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	593 737	100 569		694 306
TOTAL GENERAL	627 105	100 569		727 675

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	76 562				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	24 008				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	100 569				
TOTAL GENERAL	100 569				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	159 807 100 000	11 000		170 807 100 000
TOTAL Dépréciations	259 807	11 000		270 807
TOTAL GENERAL	259 807	11 000		270 807
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		11 000		

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			341 510
Autres immobilisations financières	341 510		
Clients douteux ou litigieux	378 615	378 615	
Autres créances clients	5 304 516	5 304 516	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	140 434	140 434	
- T.V.A	368 476	368 476	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	2 631 495	2 631 495	
Débiteurs divers	240 083	240 083	
Charges constatées d'avance	118 530	118 530	
TOTAL GENERAL	9 523 660	9 182 150	341 510
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	27 724 547	27 724 547		
- plus d'un an	1 182 224	1 182 224		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 194 432	6 194 432		
Personnel et comptes rattachés	66 345	66 345		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	101 627	101 627		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	1 678 765	1 678 765		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	70 778	70 778		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	16 235	16 235		
Autres dettes	137 021	137 021		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	37 171 974	37 171 974		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	385 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	519 315			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	5 157 947
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	5 157 947

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 048 123
Dettes fiscales et sociales	116 746
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	1 164 870

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	118 530	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	118 530	

Commentaires :

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	500	200,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice		

Commentaires :

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	55 703 284
Ventes de produits finis	
Prestations de services	4 726 196
TOTAL	60 429 480

Répartition par marché géographique	Montant
France	60 429 480
Etranger	
TOTAL	60 429 480

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	1 341 180	
Résultat exceptionnel (et participation)	-2 948	
Résultat comptable	896 452	441 780

Commentaires :

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens	3	
Employés	3	
Ouvriers		
TOTAL	8	

Commentaires :

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus Avals et cautions Engagements en matière de pensions Autres engagements donnés :	55 800 €
TOTAL	55 800 €
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties Autres engagements reçus :	
TOTAL	
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité			
TOTAL			

Commentaires :

Au regard de l'ancienneté des salariés, le montant global des engagements retraites est jugé non significatif.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements de la dette future d'impôts	Montant
ACCROISSEMENTS	
Provisions réglementées :	
Autres :	
TOTAL	
Allègements de la dette future d'impôts	
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :	
C3S 63 087€ x 33.1/3	21 029
Autres :	
TOTAL	21 029
Nature des différences temporaires	
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	

Commentaires :

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	15 000€
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	

Commentaires :

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C A H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
CAMEF	100 000	340 691	27,00	412 077	412 077			656 872	50 652	
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires